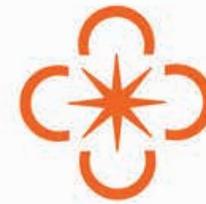




Partage votre engagement

RAPPORT ANNUEL 2014/2015



Rapport annuel
Saint-Christophe
ASSOCIATION





Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

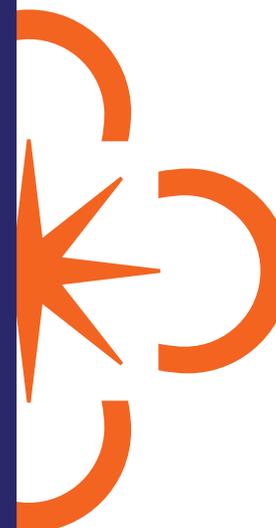
- La vie de l'association
- La prévention
- Les services associés
- Le Guide Saint-Christophe
- Les Fonds d'entraide et de solidarité

RAPPORT FINANCIER

- Bilans comparés au 31 décembre 2014
- Compte d'exploitation au 31 décembre 2014
- Compte de fonctionnement de l'association
- Commentaires analytiques
- Annexe aux comptes

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ANNEXES





Rapport du Conseil d'Administration

LA VIE DE L'ASSOCIATION
LA PRÉVENTION
LES SERVICES ASSOCIÉS
LE GUIDE SAINT-CHRISTOPHE
LES FONDS D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LA VIE DE L'ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE

Durant l'année 2014, le conseil d'administration de l'Association Saint-Christophe, s'est réuni à trois reprises, sous la présidence de Lucien Vennat :

- Le 25 mars 2014
- Le 25 juin 2014
- Le 25 novembre 2014.

A ce jour le conseil d'administration est composé des membres suivants :

TITRE	PRÉNOM	NOM	GROUPEMENT	RÉGION
Monsieur	Henri	Brischoux	Membre de droit, DG MSC	-
Monsieur	Gérard	Charrière	Établissements scolaires	France Ouest
Soeur	Anne	Faure	Instituts religieux	France Sud
Monsieur	Dominique	Folcher	Établissements scolaires	France Nord
Monsieur	Vincent	Destais	Établissements scolaires	France Sud
Madame	Isabelle	Garric	Établissements scolaires	France Ouest
Madame	Brigitte	Guilhen	Établissements scolaires	France Nord
Monsieur	Jean-Claude	Jaffe	Établissements scolaires	France Ouest
Frère	Patrick	Lambre	Instituts religieux	France Nord
Soeur	Marie-France	Le Boulch	Instituts religieux	France Ouest
Monsieur	Marc	Lesbre	Diocèses	France Sud
Monsieur	Claude	Lienhardt	Diocèses	France Nord
Monsieur	Jean-Dominique	Monnoyeur	Secrétaire du Conseil	-
Monsieur	Lucien	Vennat	Diocèses	France Sud

Il est rappelé que les sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe et les clients de la Société Saint-Christophe Prévoyance ont la qualité d'adhérents à l'Association Saint-Christophe. Ceux-ci sont au nombre de 41 726 au 31 décembre 2014.

Composition du bureau :

Président :

- **Monsieur Lucien Vennat**, économiste diocésain, Archidiocèse de Clermont

Vice-présidente :

- **Madame Isabelle Garric**, secrétaire générale, Enseignement catholique de Rennes

Trésorier :

- **Frère Patrick Lambre**, économiste, Congrégation des Frères Saint Vincent de Paul

Secrétaire :

- **Monsieur Jean-Dominique Monnoyeur** délégué prévention et services associés, Mutuelle Saint-Christophe





Madame Isabelle Garric succède, au poste de vice-présidente de l'association, à Sœur Marie-France Le Boulch qui reste administratrice et que le président remercie pour ses années d'engagement au service de l'association comme administratrice, présidente et enfin vice-présidente.

Les quatre missions de l'Association Saint-Christophe sont rappelées :

- proposer des actions de prévention aux adhérents ;
- gérer un Fonds de solidarité pour apporter une aide financière ponctuelle en cas de survenance d'événements non assurables ;
- animer un réseau de partenaires dont les compétences peuvent être d'une aide précieuse et en informer les adhérents ;
- valoriser le Guide Saint-Christophe édité par notre partenaire Malesherbes Publications comme participant à la visibilité de la mutuelle et de l'association.

Les administrateurs ont constitué quatre comités de suivi dont l'objet est d'apporter un éclairage sur l'ensemble des services qui peuvent être présentés aux adhérents conformément à l'objet de l'association.

L'Association Saint-Christophe, à travers ses missions spécifiques, s'associe pleinement au développement et à la valorisation de services dédiés aux sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe et aux clients de Saint-Christophe Prévoyance.

Les comités de suivi :

Comité du Guide :

- Jean-Claude Jaffe
- Vincent Destais
- Sr Marie-France Leboulch
- Caroline Boulay
- Jean-Dominique Monnoyeur

Comité solidarité :

- Sr Anne Faure
- Claude Lienhardt
- Guy Mayeur
- François Atipo N'Gapy
- Jean-Dominique Monnoyeur

Comité services associés :

- Isabelle Garric
- Vincent Destais
- Gérard Charrière
- Jean-Dominique Monnoyeur

Comité prévention :

- Brigitte Guillen
- Dominique Folcher
- Fr Patrick Lambre
- Marc Lesbre
- Jean-Dominique Monnoyeur

LA PRÉVENTION



Après un rapide rappel des règles de fonctionnement du Fonds de prévention, on peut citer un certain nombre d'actions de prévention, dont les sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe ont pu bénéficier :

Le Fonds de prévention :

Le Fonds de prévention est destiné à aider les adhérents, sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe et les clients de Saint-Christophe Prévoyance à financer des actions de prévention mises en place à leur initiative.

Le montant de l'aide financière peut aller jusqu'à 50% des frais engagés dans la limite de 500 euros.

Vingt-quatre sociétaires ont pu bénéficier de cette aide pour un montant total de 7 340 euros en 2014.

L'automobile :

Plusieurs actions ont été proposées aux sociétaires au cours de l'année écoulée avec la collaboration de l'Automobile Club Prévention et l'Association Prévention Routière, pour la partie formation.





- **Opération « auto-école »**

L'Association Saint-Christophe apporte une aide aux diocèses et aux congrégations qui incitent les prêtres « fidéi donum » de retour en France et les missionnaires en congés, en formation ou de retour dans leur congrégation, à suivre des cours dispensés par les auto-écoles afin de mettre à jour leurs connaissances du Code de la route ou se familiariser avec la conduite en France.

- **Focus sur l'utilisation des véhicules 9 places**

A la demande d'un diocèse sociétaire, une information sur les règles applicables à l'utilisation des véhicules 9 places est désormais consultable et téléchargeable sur le site de la Mutuelle Saint-Christophe.

- **Stages pour les conducteurs et conductrices (flottes automobiles)**

Plusieurs congrégations assurées aux termes d'un contrat d'assurance « flotte » ont pu bénéficier de stages au profit des conducteurs ou conductrices. Deux formules existent qui rencontrent un même succès :

- Une formation sans essai sur route permettant de prendre connaissance des dernières nouveautés du Code de la route, d'échanger sur ses propres pratiques et de bénéficier d'une information sur les risques routiers en ville comme à la campagne ;
- Une formation avec essai sur route, alliant une partie théorique pour prendre connaissance des évolutions du Code de la route et une partie de mise en situation dans un véhicule école.

- **Stages pour les salariés des sociétaires**

Des stages ont également été organisés pour des

groupes de salariés des sociétaires contenant deux parties : l'une consacrée à l'information et aux échanges et l'autre à la conduite sur la route avec un formateur.

- **Réunions de sensibilisation des risques routiers pour les seniors**

Cette année, trois diocèses ont souhaité que soit organisée pour les prêtres seniors une réunion d'information avec des ateliers thématiques (audition et vue, alcoolémie, et réflexologie), une vidéo présentant les évolutions du Code de la route et le bon usage des giratoires, des échanges sur le thème de la santé et la conduite. Ces rencontres, en raison de leur grande qualité pédagogique, ont rencontré un vif succès.

Les risques du numérique et des réseaux sociaux :

L'Association Calysto, tout au long de l'année 2014, a été partenaire de l'Association Saint-Christophe et de la Mutuelle Saint-Christophe ;

- La plupart des comités mutualistes avaient souhaité une intervention de l'Association Calysto au cours des conseils régionaux ;
- Les établissements scolaires sociétaires ont été informés du partenariat et ont pu bénéficier d'une aide pour financer une intervention devant les élèves, les enseignants, les éducateurs et les parents ;
- Des réunions d'informations, à la demande de plusieurs directions diocésaines de l'Enseignement catholique, ont permis de sensibiliser les chefs d'établissements à l'importance de la prévention des risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux.

Les premiers secours :

« Apprendre à porter secours est un enjeu pédagogique fondamental ».

S'inscrivant dans le cadre d'une action en partenariat avec l'UGSEL, des affiches ont été créées et distribuées dans la totalité des établissements scolaires. Désormais six fiches pratiques sont téléchargeables sur le site de la Mutuelle Saint-Christophe : l'alerte ; les malaises ; les plaies ; les piqûres et les morsures ; les brûlures ; les traumatismes.

Prévention incendie

- Commission de Sécurité :

En 2014 l'organisation de stages d'une demi-journée, pour bien préparer la visite de la commission de sécurité, destinée aux gestionnaires d'établissements recevant du public a, de nouveau, rencontré un grand succès.

Cette formation facilite un dialogue constructif avec les autorités.

- Exercices de prévention :

Apprendre à manier les bons extincteurs suivant le type de feu, organiser et préparer un exercice d'évacuation, sont également des stages proposés aux sociétaires quel que soit le type d'activité développé.

- Document unique :

Une directive européenne a rendu sa rédaction obligatoire, mais aussi sa mise à jour régulière. Les établissements scolaires et les maisons de retraite ont la possibilité de télécharger sur le site





de la Mutuelle Saint-Christophe des applications interactives pour faciliter la rédaction du document destiné à un public large de responsables de structures employeuses.

De nouvelles applications seront installées sur le site au deuxième semestre 2015, l'une concerne les monastères et l'autre les maisons d'accueil et d'hébergement.

LES SERVICES ASSOCIÉS



L'Association Saint-Christophe met en relation, ses sociétaires, à titre bénévole et sans engagement contractuel, avec des spécialistes pouvant apporter leur savoir-faire dans plusieurs domaines.

L'association veille au respect des engagements des partenaires et évalue chaque année les prestations proposées.

Actuellement les services disponibles concernent :

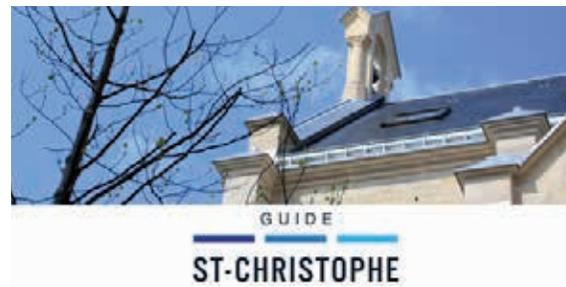
- l'expertise d'œuvres d'art ;
- la gestion patrimoniale et les placements éthiques ;
- l'aide à la gestion de projets ;
- la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier ;

- la prévention automobile ;
- les risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux ;
- la collecte de fonds ;
- la formation des acteurs de l'Église ;
- le juridique ;
- le bénévolat : former et encadrer.

Dans le courant de 2015, deux autres services seront intégrés :

- comment établir une cartographie des risques ;
- mettre en place une communication adaptée en cas de crise.

LE GUIDE SAINT-CHRISTOPHE



L'Association Saint-Christophe a renouvelé son soutien à l'édition et au développement du Guide Saint-Christophe tant dans son format « brochure » que pour la création du site web éponyme début d'année 2014. Sur les 11 000 exemplaires de sa version remaniée, plus de 7 000 ont été vendus, ce qui peut être considéré comme très satisfaisant. Quant au site, il enregistre 10 000 connections par jour ce qui constitue un indéniable succès.

La collaboration avec les équipes de Malesherbes Publications qui éditent le magazine " La Vie ",

" Prier ", et " Le Monde des religions " s'avère particulièrement agréable et est appelée à se développer autour de diverses thématiques de prévention dans les années à venir.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ ET D'ENTRAIDE



Durant l'année 2014, 46 dossiers, dont 2 concernant « Saint-Christophe Prévoyance » ont été soumis aux Fonds de solidarité et d'entraide.

2 dossiers exclus du cadre des orientations des Fonds de solidarité ont été écartés.

Le Fonds de solidarité Mutuelle Saint-Christophe

Les 41 dossiers traités représentent un montant total de 53 509 € et se répartissent de la manière suivante :

- 11 dossiers « établissements d'enseignement » pour 12 618 € ;
- 16 dossiers « personnels des institutions chrétiennes » pour 18 746 € ;





- 3 dossiers « instituts religieux et monastères » pour 11 950 € ;
- 9 dossiers « diocèses » pour 7 695 € ;
- 2 dossiers SCP pour 2 500 €.

Nous pouvons constater de nombreuses demandes d'aide des établissements d'enseignement en matière de soutien scolaire au profit des élèves touchés par une maladie grave.

Un peu plus de 36% émanent d'établissements scolaires, mais on enregistre toutefois une baisse du nombre de dossiers soumis.

Les demandes dans les autres familles mutualistes, demeurent relativement stables. On relèvera néanmoins, la disparition du poste « humanitaire et caritatif » après une apparition spectaculaire l'an dernier.

Pour ce qui concerne le Fonds de solidarité SCP, deux demandes ont été traitées et réglées pour un montant de 2 500 €. On constate que le nombre de demandes en provenance de cette famille ne progresse toujours pas.

Nous avons malheureusement à constater que 5 dossiers soumis au Fonds de solidarité concernaient le décès de jeunes élèves et parents d'élèves.

Même si une bonne partie des montants alloués demeure inférieure à 1 000 €, ces aides, bien que modestes, apportent un réel soutien apprécié des bénéficiaires, notamment pour les particuliers et les familles des élèves, les lettres de remerciements en témoignent.

En 2014, parmi les demandes soumises par le groupement des instituts et monastères, nous avons eu à étudier une demande importante

en provenance d'une abbaye qui fait face à un sinistre coûteux dû à un événement non garanti :

- Ce sinistre concerne la rupture d'une canalisation souterraine alimentant en fioul de chauffage les chaudières des bâtiments. Cette rupture a entraîné un écoulement d'environ 4 000 litres de fioul dans un lac voisin entraînant sa pollution en surface, coût total 16 000 €, le comité de solidarité a estimé que cette demande est recevable, après délibération une somme de 6 000 € a été octroyée.

- Une autre demande en provenance d'une communauté religieuse a été soumise à la commission : un vent violent soufflant en tempête avait provoqué des dommages importants sur la structure formant l'abri d'un bassin thérapeutique ainsi que sur toute une partie de la clôture. Une grande partie des éléments détruits n'étaient pas assurables et donc exclus de la garantie, la commission a considéré que cette demande était recevable, la somme de 4 950 € a été octroyée pour un coût global de 10 000 €.

Outre ces deux cas exceptionnels, le reste des dossiers a été payé à hauteur de 1 000 € à 2 000 € comme d'habitude :

- Une jeune élève de 13 ans mère décédée au mois d'avril et son père en juin 2014. La demande consiste à aider l'élève à honorer les frais de la scolarité et de la demi-pension dont le solde s'élève à 1 400 €. Le comité a naturellement émis un avis favorable.

- Par ailleurs, nous avons enregistré, à nouveau, plusieurs actes de vandalisme non garantis :

- Vol d'espèces sans effraction, vandalisme sur

véhicule, vol du matériel informatique, vol répété à l'intérieur des troncs, etc.

- Quelques dossiers dans le cadre du contrat santé ont été enregistrés, comme par exemple :

- participation aux soins dentaires suite à un cancer ; rapatriement en urgence ; participation à l'achat d'une prothèse suite à un grave accident, etc.

En outre, il faut remarquer que le Fonds de solidarité est de plus en plus sollicité par les établissements concernant des cas difficiles de familles d'élèves dont la précarité est devenue un obstacle majeur dans la poursuite des études de leurs enfants. Cette situation oblige le conseil d'administration de l'ASC à prendre des décisions exceptionnelles en fonction des cas.

En dehors de ces aides diverses et variées 2 dossiers totalement hors critères ont été de ce fait écartés.

Les deux tableaux ci-contre, reprennent dans le détail les sommes allouées par région et par famille.



FONDS DE SOLIDARITÉ MSC ET SCP : SOMMES ALLOUÉES PAR RÉGION

BUREAU RÉGIONAL	NOMBRE DE DOSSIERS	TOTAL en €
NANCY	4	4 480
LILLE	2	1 400
GRAND OUEST	7	6 838
AIX/MARSEILLE	6	11 150
TOULOUSE	7	7 500
PARIS	7	11 696
LYON	11	7 945
TOTAL	39 DOSSIERS	51 009

FONDS DE SOLIDARITÉ MSC ET SCP : SOMMES ALLOUÉES PAR GROUPEMENT

GROUPEMENT	NOMBRE DE DOSSIERS EN 2014	MONTANTS ALLOUÉS EN 2014	NOMBRE DE DOSSIERS EN 2013	MONTANTS ALLOUÉS EN 2013	COMPARAISON 2014 PAR RAPPORT À 2013 EN €
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	11	12 608 €	15	29 855 €	- 17 247
SANITAIRE ET SOCIAL / HUMANITAIRE ET CARITATIF			5	4 270 €	- 4 270
PERSONNEL DES INSTITUTIONS CHRÉTIENNES	16	18 756 €	9	8 800 €	+ 9 956
INSTITUTS RELIGIEUX ET MONASTÈRES	3	11 950 €	2	1 900 €	+ 10 050
DIOCÈSES	9	7 695 €	8	9 346 €	- 1 651
TOTAL	39	51 009 €	40	54 171 €	- 3 162





Le Fonds de solidarité Saint-Christophe Prévoyance (SCP)

Les demandes demeurent toujours très limitées. En 2014, 2 demandes réglées pour un montant total de 2 500 €.

Réunion annuelle des correspondants solidarité

Comme chaque année, à l'occasion de cette rencontre, le gestionnaire du Fonds d'entraide et de solidarité présente l'état des dossiers de l'année en cours en faisant un rapprochement avec l'année précédente.

Un échange s'en suit au cours duquel chaque correspondant fait un point sur son activité au cours de l'année et sur les difficultés rencontrées.

Le fonctionnement du Fonds de solidarité

Lors de la réunion des correspondants solidarité, le président de l'Association Saint-Christophe a demandé à François Atipo N'Gapy de faire un point rapide sur la composition des 4 comités et en particulier sur celui dédié au Fonds d'entraide et de solidarité, dont les membres sont rappelés :

- **Sœur Anne Faure**,
économiste générale de Sœurs
de l'Institut Saint-Joseph
- **Monsieur Claude Lienhardt**,
chancelier du diocèse de Verdun
- **Monsieur François Atipo N'Gapy**,
gestionnaire du Fonds d'entraide
et de solidarité
- **Monsieur Guy Mayeur**,
correspondant solidarité
pour la région France-Nord
- **Madame Gerst Dando**,
chargée de prévention
- **Monsieur Jean-Dominique Monnoyeur**
secrétaire du conseil

François Atipo N'Gapy, gestionnaire du fonds d'entraide et de solidarité, informe que la réunion annuelle du comité solidarité s'est tenue le 20 octobre 2014 :

- Le comité a émis un avis favorable à une réforme des conditions d'attribution des aides.
- Le comité de solidarité a également émis un avis favorable sur le dossier qui a été soumis par le gestionnaire du fonds d'entraide et de solidarité.

François Atipo N'Gapy précise les nouvelles modalités d'attribution des aides :

- S'il a la qualité de sociétaire au moment des faits générateurs de la demande et ne peut pas bénéficier d'une couverture par un contrat d'assurance proposé par la Mutuelle Saint-Christophe, désormais tout sociétaire bénéficiera d'une aide, même symbolique au titre du Fonds d'entraide et de solidarité, quel que soit sa situation financière.

- Le gestionnaire du Fonds de solidarité dispose désormais d'une délégation portée à 3 000 € par dossier.

Il dispose, à tout moment, de la faculté de convoquer les membres du comité solidarité pour solliciter l'avis de ses membres sur un ou plusieurs dossiers particuliers.

- Les demandes dont le montant se situe entre 3 000 € et 10 000 € feront l'objet d'un examen par les membres du comité solidarité.

- Les demandes d'un montant supérieur à 10 000 € feront l'objet d'un examen du comité de solidarité élargi aux membres du bureau de l'association.

Les correspondants solidarité ont déclaré apprécier les nouvelles dispositions et se sont montrés convaincus du bien-fondé de cette réforme. Par ailleurs, ils constatent qu'il y a toujours très peu de demande émanant de Saint-Christophe Prévoyance et souhaitent la mise en place d'une communication spécifique destinées aux salariés des institutions assurées auprès de Saint-Christophe Prévoyance.

Certains correspondants souhaiteraient plus de





coordination avec les inspecteurs, ils tiennent à jouer pleinement leur rôle : impliquer les établissements scolaires afin de mieux canaliser les demandes en provenance des parents d'élèves ou chefs d'établissements relatives au soutien scolaire.

L'un des participants évoque le cas des aides destinées à des cours de rattrapage qui sont détournées de leur usage en raison des difficultés rencontrées par certaines familles.

Pour éviter ce type de problèmes, les correspondants proposent de mettre en place des formules adaptées :

- délivrer un chèque service, qui est aussi un moyen sécurisé ;
- demander au chef d'établissement de faire appel à un enseignant qui sera chargé de soutenir l'élève en difficulté, dans ce cas le chèque sera libellé à l'ordre de l'établissement ;
- informer les parents sur le crédit d'impôt relatif au soutien scolaire ;
- enfin, les correspondants estiment que dans le cadre de la solidarité, il s'agit d'apporter une aide conformément aux critères du Fonds et non de compléter le règlement d'un sinistre, ni de compenser un geste commercial. Ils ont émis clairement le souhait de dissocier l'assurance de la solidarité afin que l'investigation du correspondant soit mieux perçue par le sociétaire.

Lucien Vennat, président de l'Association Saint-Christophe demande aux correspondants de jouer pleinement leur rôle, de procéder à l'étude approfondie de chaque dossier, au besoin solli-

citer l'environnement du demandeur afin d'adapter au mieux l'aide de l'ASC.

Un correspondant suggère d'affecter l'argent des Fonds non utilisé à d'autres actions sociales.

Lucien Vennat répond que dans les actions de solidarité il y a toute une panoplie de mesures disponibles, néanmoins tous les cas seront étudiés par le conseil d'administration.

Clôturant la rencontre annuelle, le président a tenu à remercier les correspondants solidarité pour le soin apporté au traitement des dossiers et pour leur disponibilité.

COORDONNÉES DES CORRESPONDANTS AU 31 DÉCEMBRE 2014

RÉGION	PRÉNOM	NOM	ADRESSE	CP	VILLE	TÉLÉPHONE
BORDEAUX /POITIERS	Laurence	Baudoin	Association Saint-Christophe 10 rue de la Trinité	86000	POITIERS	05 49 88 49 58
TOULOUSE	Martine	Carayol	DDEC 16 rue de la République	81000	ALBI	05 63 43 63 00
Lille	Bernard	Duquesnoy	204 rue Neuve	62232	HINGES	03 21 56 24 69
Grand Ouest	Marc	Hélaïne	134 avenue de la Libération	50400	GRANDVILLE	06 70 43 52 41
Paris	Guy	Mayeur	19 rue des Primevères	02300	VIRY- NOUREUIL	03 23 52 12 29
Lyon	François	Petinataud	12 rue Pauline Marie Jaricot	69005	LYON	-
Marseille	Monique	Sautel	11 rue Bonfa	30000	NIMES	04 66 21 71 58
Nancy	Jacques	Tourneux	2 impasse St Joseph	88000	EPINAL	03 83 40 02 41



Rapport Financier

BILANS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
COMpte D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2014
COMpte DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION
COMMENTAIRES ANALYTIQUES
ANNEXE AUX COMPTES DE L'ASSOCIATION





BILANS COMPARÉS

au 31 décembre 2014

En euros

ACTIF	BRUT	AMORT. PROVISIONS	NET AU 31.12.2014	NET AU 31.12.2013
ACTIF IMMOBILISÉ				
• IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 081,47	8 081,47	0,00	0,00
• IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL I	8 081,47	8 081,47	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
• CRÉANCES	48 510,10	0,00	48 510,10	17 292,23
• VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	176 809,58	0,00	176 809,58	176 809,58
• DISPONIBILITÉS	476 427,36	0,00	476 427,36	453 629,83
TOTAL II	701 747,04	0,00	701 747,04	647 731,64
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	709 828,51	8 081,47	701 747,04	647 731,64





En euros

PASSIF	NET AU 31.12.2014	NET AU 31.12.2013
FONDS DE DOTATION		
• FONDS DE DOTATION GÉNÉRAL	171 639,81	171 639,81
• RÉSERVES RÉGLEMENTÉES		
• AUTRES RÉSERVES	82 909,21	82 909,21
• REPORT À NOUVEAU	98 822,65	109 665,11
• INSUFFISANCE DE FONCTIONNEMENT	-40 980,44	-10 842,46
• EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL I	312 391,23	353 371,67
DETTES		
• DETTES FINANCIÈRES		
• DETTES FOURNISSEURS	316 082,82	288 692,00
• DETTES FISCALES ET SOCIALES	70 855,02	0,00
• AUTRES DETTES	2 417,97	5 667,97
TOTAL II	389 355,81	294 359,97
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
TOTAL III	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	701 747,04	647 731,64



COMPTES D'EXPLOITATION au 31 décembre 2014

En euros

CHARGES	AU 31.12.2014	AU 31.12.2013
CHARGES D'EXPLOITATION		
• AUTRES ACHATS	104,40	1 880,00
• SERVICES EXTÉRIEURS	65 110,06	18 643,98
• AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	317 289,55	308 767,52
• IMPÔTS ET TAXES	1 018,00	992,00
• FONDS DE SOLIDARITÉ	82 734,00	77 681,00
• AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
• DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
• DOTATIONS / PROVISIONS	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	466 256,01	407 964,50
CHARGES FINANCIÈRES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,90
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	0,00	0,00
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL GÉNÉRAL	466 256,01	407 965,40



En euros

PRODUITS	AU 31.12.2014	AU 31.12.2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
• COTISATIONS	354 053,33	327 122,41
• PRESTATIONS PRÉVENTION		
• REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
• FONDS DE SOLIDARITÉ	51 009,00	50 000,00
• FONDS DE PRÉVENTION	20 213,00	20 000,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	425 275,33	397 122,41
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,24	0,53
INSUFFISANCE DE FONCTIONNEMENT	40 980,44	
TOTAL GÉNÉRAL	466 256,01	407 965,40



COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2014 s'élève à 466 256,01 € soit une augmentation de 58 290,61 € par rapport à l'exercice précédent.

Les postes achats, services extérieurs et autres services extérieurs sont en augmentation de 16%. En effet, ceux-ci passent de 329 291,50 € fin 2013 à 382 504,01 € en 2014.

Les postes autres charges comprenant le Fonds de solidarité MSC/SCP, le Fonds de prévention MSC y compris la prévention routière et les impôts et taxes, sont en augmentation passant de 78 673 € en 2013 à 83 752 € fin 2014.

Le total des produits ressort à 425 275,57 €, et est en progression de 7% par rapport à celui de 2013.

Le compte de fonctionnement de 2014 fait ressortir une insuffisance de fonctionnement de 40 980,44 €.



COMMENTAIRES ANALYTIQUES

Les charges courantes hors Fonds de solidarité, impôts et taxes et amortissements se montent à 382 504,01 € contre 329 291,50 € en 2013, soit une augmentation de près de 16%.

Cette variation s'explique sur plusieurs postes :

La mise en place d'un plan d'action de prévention contenant notamment :

- l'organisation d'un certain nombre d'actions de prévention en faisant appel à des prestataires extérieurs spécialisés ;
- dans le cadre de la mise en place de la nouvelle charte graphique « Saint-Christophe » ; la mise à jour et la rééditions des guides préventions et de divers documents mis à la disposition des sociétaires ;
- la mise en place de partenariats autour d'actions de prévention spécifiques.

L'augmentation des charges de fonctionnement :

- personnel détaché MSC : augmentation de 32%
- refacturation des salaires : les prestations des services marketing et assistantat, ont été cette année prises en compte ;
- une augmentation de 3% du poste des frais de déplacement du personnel.

Les produits courants hors Fonds de solidarité correspondent au montant des cotisations perçues au titre de l'exercice 2014 soit

424 864,00 € TTC ; assujetti à la TVA à 19,6%, il s'élève à 354 053,33 € HT pour les comptes de l'Association Saint-Christophe.

Le Fonds de solidarité Mutuelle Saint-Christophe

L'association a fait un appel de Fonds auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances pour un montant total de 40 000 € (quarante mille euros), conformément au règlement intérieur du Fonds de solidarité et d'entraide.

DÉPENSES	RESSOURCES
	SOLDE 2013 (insuffisance) 1 968,40 €
FONDS VERSÉS 2014 51 009,00 €	MSC 40 000,00 €
	SOLDE 2014 (insuffisance) 9 040,60 €
TOTAL 51 009,00 €	TOTAL 51 009,00 €

En 2014, les dépenses relatives au Fonds de solidarité MSC ont dépassé le budget alloué.

Le Fonds de solidarité Saint-Christophe Prévoyance

DÉPENSES	RESSOURCES
FONDS VERSÉS 2014 2 500,00 €	SOLDE 2013 (insuffisance) 450,00 €
	SOLDE 2014 (insuffisance) 2 050,00 €
TOTAL 2 500,00 €	TOTAL 2 500,00 €

Frais de personnel

Les frais de personnel afférents à la tenue du secrétariat général, de la comptabilité, de la gestion des Fonds de solidarité et de la prévention font l'objet d'un accord entre l'Association Saint-Christophe et la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

Cet accord prévoit que l'Association Saint-Christophe indemnise la Mutuelle Saint-Christophe assurances, à l'euro près, des salaires bruts, charges patronales et frais de ces personnes afférents au fonctionnement de l'Association Saint-Christophe.



ANNEXE AUX COMPTES DE L'ASSOCIATION

Exercice clos le 31 décembre 2014

MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels présentés se rapportent à l'exercice de 12 mois, clos le 31 décembre 2014.

Pour leur établissement, les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BILAN

1. Mouvements de l'actif immobilisé

Se référer au tableau ci-joint.

2. Méthodes de calcul des amortissements

Se référer au tableau ci-joint.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations et suivant le mode linéaire :

- logiciels : **1 an**
- matériel de bureau et informatique : **4 à 10 ans**
- mobilier : **5 à 10 ans**

3. Provisions

Se référer au tableau ci-joint.

4. Charges constatées d'avance

Néant sur l'exercice.

5. Produits à recevoir

- Fonds de prévention MSC : **20 213,00 €**
- Fonds de solidarité MSC : **11 009,00 €**

6. Produits constatés d'avance

Néant sur l'exercice.

7. Charges à payer

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

- Dossiers Fonds de solidarité : **0,00 €**
- Fournisseurs, factures non parvenues : **316 082,82 €**
- Impôts et taxes : **0,00 €**

8. Echéance des créances et dettes

Se référer au tableau joint.

9. Filiales et participations

Se référer au tableau joint.



En euros

IMMOBILISATIONS

CADRE A	VALEUR BRUTE DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS		
		RÉÉVALUATIONS	ACQUISITIONS	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT				
TOTAL I				
• AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TOTAL II				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
• TERRAINS				
• CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
• CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES ET AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS				
• INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS				
• MATÉRIEL DE TRANSPORT				
• MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE, MOBILIER				8 081,47
• EMBALLAGES RÉCUPÉRABLES ET DIVERS				
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
• AVANCES ET ACOMPTES				
TOTAL III				8 081,47
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
• PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE				
• AUTRES PARTICIPATIONS				
• AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				
• PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				8 081,47





En euros

IMMOBILISATIONS

CADRE B	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE	RÉÉVALUATIONS VALEURS D'ORIGINE	
	PAR VIREMENT	PAR CESSION			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
• FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT					
TOTAL I					
• AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
TOTAL II					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
• TERRAINS					
• CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE					
• CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI					
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES ET AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS					
• INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGE INDUSTRIELS					
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS					
• MATÉRIEL DE TRANSPORT					
• MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE, MOBILIER					8 081,47
• EMBALLAGES RÉCUPÉRABLES ET DIVERS					
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
• AVANCES ET ACOMPTES					
TOTAL III					8 081,47
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
• PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE					
• AUTRES PARTICIPATIONS					
• AUTRES TITRES IMMOBILISÉS					
• PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL IV					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					8 081,47



En euros

AMORTISSEMENTS

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	VALEUR EN DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS	DIMINUTIONS SORTIES/REPRISES	VALEUR EN FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT				
TOTAL I				
• AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TOTAL II				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
• TERRAINS				
• CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
• CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES ET AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS				
• INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS				
• MATÉRIEL DE TRANSPORT				
• MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE, MOBILIER	8 081,47	0,00		8 081,47
• EMBALLAGES RÉCUPÉRABLES ET DIVERS				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	8 081,47	0,00		8 081,47





En euros

AMORTISSEMENTS

CADRE B - VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C - PROV. AMORT. DEROG.	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	AMORTISSEMENTS LINÉAIRES	AMORTISSEMENTS DÉGRESSIFS	AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	DOTATIONS	REPRISES
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
• FRAIS D'ÉTABLISS., RECHERCHE DÉVELOP.					
TOTAL I					
• AUTRES IMMOB. INCORPORELLES					
TOTAL II					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
• TERRAINS					
• CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE					
• CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI					
• INSTAL. GÉNÉRALES ET AMÉNAG. CONSTRUCTIONS					
• INSTAL. TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTIL. INDUSTRIELS					
• INSTAL. GÉNÉRALES, AGENC., AMÉNAG. DIVERS					
• MATÉRIEL DE TRANSPORT					
• MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE, MOBILIER					
			0,00		
• EMBALLAGES RÉCUPÉRABLES ET DIVERS					
TOTAL III					
			0,00		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					
			0,00		

En euros

AMORTISSEMENTS

CADRE D - MOUVEMENTS DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		MONTANT NET DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DOTATIONS EXERCICE AUX AMORTISSEMENTS	MONTANT NET EN FIN D'EXERCICE
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES					
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					





En euros

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS EXERC.	DIMINUTIONS REPRISES EXERC.	MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
• PROVISIONS POUR RECONSTITUTION GISEMENTS MINIERES ET PÉTROLIERS				
• PROVISIONS POUR INVESTISSEMENTS				
• PROVISIONS POUR HAUSSE DE PRIX				
• PROVISIONS POUR FLUCTUATIONS DES COURS				
• AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
• PROVISIONS FISCALES POUR IMPLANTATION À L'ÉTRANGER AV. 01/01/92				
• PROVISIONS FISCALES POUR IMPLANTATION À L'ÉTRANGER AP. 01/01/92				
• PROVISIONS POUR PRÊTS D'INSTALLATION				
• AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
• PROVISIONS POUR LITIGES				
• PROVISIONS POUR GARANTIES DONNÉES AUX CLIENTS				
• PROVISIONS POUR PERTES SUR MARCHÉS À TERME				
• PROVISIONS POUR AMENDES ET PÉNALITÉS				
• PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE				
• PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES				
• PROVISIONS POUR IMPÔTS				
• PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS				
• PROVISIONS POUR GROSSES RÉPARATIONS				
• PROVISIONS POUR CHARGES SOCIALES ET FISCALES SUR CONGÉS PAYÉS				
• AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL II				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
• SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
• SUR TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE				
• SUR TITRES DE PLACEMENT				
• SUR AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
• SUR STOCKS ET EN-COURS				
• SUR COMPTES CLIENTS				
• AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				

Dont dotations et reprises : d'exploitation, financières et exceptionnelles. Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (art. 39-1-5 du CGI).





En euros

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

CADRE A	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
• CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS			
• PRÊTS (1) (2)			
• AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
• CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX			
• AUTRES CRÉANCES CLIENTS	31 222,00	31 222,00	
• CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			
• PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS			
• SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
• IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
• TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE	16 243,75	16 243,75	
• AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			
• DIVERS			
• GROUPE ET ASSOCIÉS (2)			
• DÉBITEURS DIVERS	1 000,00	1 000,00	
• CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL	48 465,75	48 465,75	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice (1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avances consentis aux associés.

En euros

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

CADRE B	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES (1)				
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (1)				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (1) :				
• À DEUX ANS MAXIMUM À L'ORIGINE				
• À PLUS DE DEUX ANS À L'ORIGINE				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES (1) (2)				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	316 082,82	316 082,82		
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS				
SÉCURITÉ SOCIALE ET ORGANISMES SOCIAUX				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE	70 810,67	70 810,67		
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES				
AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS				
GROUPE ET ASSOCIÉS (2)				
AUTRES DETTES	2 417,97	2 417,97		
DETTES REPRÉSENTATIVES DE TITRES EMPRUNTÉS				
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
TOTAL	389 311,46	389 311,46		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice (2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés.





| RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE





RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2015

STATUANT SUR LES COMPTES 2014

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport moral et le rapport financier présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice 2014 et le rapport général du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans les rapports faisant apparaître une insuffisance de fonctionnement de 40 980,44€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'insuffisance de 40 980,44 € au débit du compte report à nouveau qui est porté à la somme de 57 842,21 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne quitus, sans réserve, aux administrateurs et au trésorier pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

En vertu de l'Article 8 des statuts, sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'appeler la somme de 9,86 € par sociétaire, représentant 92,40 % de la cotisation fixée à 10,67 € lors de l'assemblée générale de l'association du 18 juin 1997 (montant défini en francs à l'origine).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie la proposition de nomination de Madame Catherine Gaudin (dite Sœur Marie-Pierre), en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans. Le mandat de Madame Gaudin expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée

à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer la SEC BURETTE, 9 rue Malatiré 76000 ROUEN représentée par Monsieur Burette, commissaire aux comptes titulaire.

Le mandat de la société expirera lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2021 pour statuer sur les comptes de 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer la société BLM SARL, représentée par M. Pascal Lalbie, comme commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat de la société BLM SARL expirera lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2021 pour statuer sur les comptes de 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Annexes

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 31 DÉCEMBRE 2014
DEMANDE D'INTERVENTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ



**ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE**

277, rue Saint-Jacques

75005 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014



ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE
 277, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de L'ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



FVA AUDIT

ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE
Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2014

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

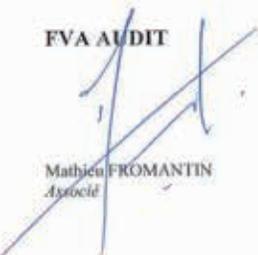
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2015

FVA AUDIT


Mathien FROMANTIN
Associé

RAPPORT FINANCIER

I. BILANS COMPARÉS AU 31 DECEMBRE 2014

En euros

ACTIF	Brut	Amort. Provisions	Net au 31.12.2014	Net au 31.12.2013
ACTIF IMMOBILISÉ				
• Immobilisations incorporelles				
• Immobilisations corporelles	8 081,47	8 081,47	0,00	0,00
• Immobilisations financières				
TOTAL I	8 081,47	8 081,47	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
• Créances	48 510,10	0,00	48 510,10	17 292,23
• Valeurs mobilières de placement	176 809,58	0,00	176 809,58	176 809,58
• Disponibilités	476 427,36	0,00	476 427,36	453 629,83
TOTAL II	701 747,04	0,00	701 747,04	647 731,64
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	709 828,51	8 081,47	701 747,04	647 731,64



En euros

PASSIF	Net au 31.12.2014	Net au 31.12.2013
FONDS DE DOTATION		
• Fonds de dotation général	171 639,81	171 639,81
• Réserves réglementées		
• Autres réserves	82 909,21	82 909,21
• Report à nouveau	98 822,65	109 665,11
• Insuffisance de fonctionnement	-40 980,44	-10 842,46
• Excédent de fonctionnement		
TOTAL I	312 391,23	353 371,67
DETTES		
• Dettes financières		
• Dettes fournisseurs	316 082,82	288 692,00
• Dettes fiscales et sociales	70 855,02	0,00
• Autres dettes	2 417,97	5 667,97
TOTAL II	389 355,81	294 359,97
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
TOTAL III	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	701 747,04	647 731,64

II. COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2014

En euros

CHARGES	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
CHARGES D'EXPLOITATION		
• Autres achats	104,40	1 880,00
• Services extérieurs	65 110,06	18 643,98
• Autres services extérieurs	317 289,55	308 767,52
• Impôts et taxes	1 018,00	992,00
• Fonds de solidarité	82 734,00	77 681,00
• Autres charges de gestion courante		
• Dotations aux amortissements		
• Dotations / provisions	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	466 256,01	407 964,50
CHARGES FINANCIÈRES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,90
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	0,00	0,00
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL GÉNÉRAL	466 256,01	407 965,40





En euros

PRODUITS	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
• Cotisations	354 053,33	327 122,41
• Prestations Prévention		
• Reprise sur amortissements et provisions		
• Fonds de solidarité	51 009,00	50 000,00
• Fonds de prévention	20 213,00	20 000,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	425 275,33	397 122,41
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,24	0,53
INSUFFISANCE DE FONCTIONNEMENT	40 980,44	10 842,46
TOTAL GÉNÉRAL	466 256,01	407 965,40

V. ANNEXE AUX COMPTES DE L'ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE

Exercice clos le 31 décembre 2014

A. MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels présentés se rapportent à l'exercice de 12 mois, clos le 31 décembre 2014.

Pour leur établissement, les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques.

B. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BILAN

1. Mouvements de l'actif immobilisé

Se référer au tableau ci-joint.

2. Méthodes de calcul des amortissements

Se référer au tableau ci-joint.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations et suivant le mode linéaire :

- logiciels 1 an
- matériel de bureau et informatique 4 à 10 ans
- mobilier 5 à 10 ans





3. Provisions

Se référer au tableau ci-joint.

4. Charges constatées d'avance

Néant sur l'exercice

5. Produits à recevoir

- Fonds de Prévention MSC20 213,00 €
- Fonds de Solidarité MSC.....11 009,00 €

6. Produits constatés d'avance

Néant sur l'exercice.

7. Charges à payer

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

- Dossiers fonds de solidarité.....0,00 €
- Fournisseurs, factures non parvenues316 082,82 €
- Impôts et Taxes

8. Echéance des créances et dettes.

Se référer au tableau joint.

9. Filiales et participations

Se référer au tableau joint

IMMOBILISATIONS

Code A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Reévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Hors d'établissement, de recherche et développement			
Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total II			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériels et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 081,47		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	8 081,47		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	8 081,47		

Cadre B	Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice	Réévaluations valeurs d'origine
	Par viement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport			8 081,47	
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			8 081,47	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			8 081,47	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmenta- tions Dotations	Diminutions Ser- lieu/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, générales et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Installations, générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	8 081,47	0,00		8 081,47
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total III	8 081,47	0,00		8 081,47
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	8 081,47	0,00		8 081,47





Cadre B IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C PROV. AMORT. DEROG.	
	Amortisse- ments linéaires	Amortisse- ments dégressifs	Amortisse- ments exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles Frais d'établiss., recherche, dévelop. Total I Autres immob. incorporelles Total II					
Immobilisations corporelles Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Instal. générales, amé- nag.constructions Instal. techniques, matériels, outil. industriels Instal. générales, agenc., aménag. divers Matériel de transport Matériel de bureau, infoma- tique, mobilier Emballages récupérables et divers Total III	0,00				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	0,00				

Cadre B IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C PROV. AMORT. DEROG.	
	Amortisse- ments linéaires	Amortisse- ments dégressifs	Amortisse- ments exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles Frais d'établiss., recherche, dévelop. Total I Autres immob. incorporelles Total II					
Immobilisations corporelles Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Instal. générales, amé- nag.constructions Instal. techniques, matériels, outil. industriels Instal. générales, agenc., aménag. divers Matériel de transport Matériel de bureau, infoma- tique, mobilier Emballages récupérables et divers Total III	0,00				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	0,00				

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmenta- tions	Dotations exercice aux amortisse- ments	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations				



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse de prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de placement				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				

- d'exploitation		
Dont dotations et reprises :	- financières	
	- exceptionnelles	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (art. 39-1-5 du CGI)

ETAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	A l'an ou plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		31 222,00	31 222,00	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée		16 243,75	16 243,75	
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)		1 000,00	1 000,00	
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL		48 465,75	48 465,75	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés	





Code B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an ou plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
	- à deux ans maximum à l'origine				
	- à plus de deux ans à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	316 082,82	316 082,82		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	70 810,67	70 810,67		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	2 417,97	2 417,97		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL	389 311,46	389 311,46		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés	



ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE

277, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2014



ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE
277, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux adhérents

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2015

FVA AUDIT

Mathieu FROMANTIN
Associé





FONDS DE SOLIDARITE

■ Organisme demandeur :

Nom :

Adresse :

Code Postal : [] Ville :

■ Famille Mutualiste :

<input type="checkbox"/> Personnels des Institutions chrétiennes	<input type="checkbox"/> Etablissements d'enseignement Privé
<input type="checkbox"/> Diocèses et administrations ecclésiastiques	<input type="checkbox"/> Secteur humanitaire et caritatif
<input type="checkbox"/> Instituts religieux et monastères	<input type="checkbox"/> Secteur sanitaire et social

■ Evénements (Circonstances et conséquences) :

Date : []

Nature :

.....

.....

.....

Montant du préjudice :€

■ Décision définitive de la commission :

Demande de renseignements complémentaires :

.....

Favorable Défavorable

Montant proposée :€

Validation le : [] Par le Secrétaire Général
 Par décision du Conseil d'administration

■ Données comptables :

Chèque N° :

Etabli le : []

à l'ordre de :

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur notre fichier pour toute information vous concernant.





PREJUDICES IMMOBILIERS OU MATERIELS NECESSITANT DES TRAVAUX

■ Demandeur

Nom :

Adresse :

.....

Code Postal : [][][][][][] Ville :

■ N° de contrat DAB :

Le bénéficiaire est-il propriétaire ? Oui Non

Si NON (adresse du propriétaire ou de l'association propriétaire) :

.....

Pour les établissements scolaires, merci de bien vouloir renseigner la FICHE OGEC ET ETABLISSEMENT SCOLAIRE.

■ Relation entre propriétaire et sociétaire :

Locataire :

Occupant à titre gratuit : Affectataire :

■ Nature et coût détaillés des travaux :

(maçonnerie, couverture, chauffage, etc, paiement sur justificatifs – joindre devis)

.....

.....

.....

.....

.....

■ Financement détaillé des travaux :

■ Fonds propres :€

■ Dons :€

■ Emprunt :€

Un recours a-t-il été exercé ? Oui Non

Autres :€

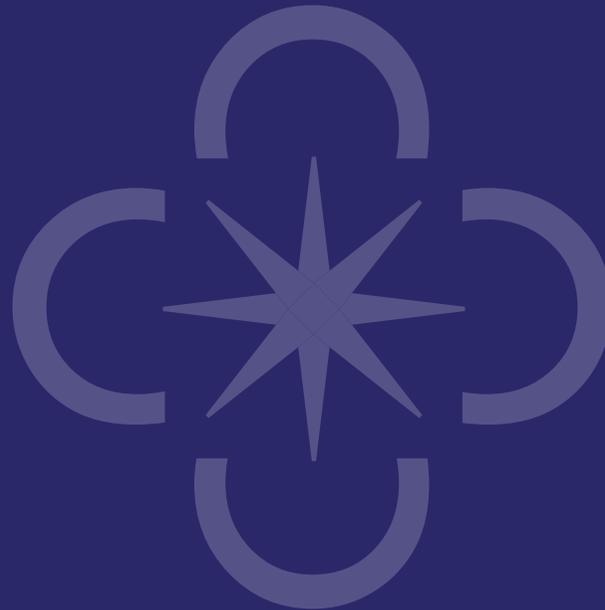
Le montant :€ Lequel :

Nom du/des donateurs :

.....

Organisme emprunteur :





ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - CCP 961 50 S Paris
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 99 - www.saint-christophe-assurances.fr